



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Toulouse, le 26 SEP. 2017

Service Territorial
Affaire suivie par : Delphine Gueunoun
Téléphone : 05.81.97.73.04
Courriel : delphine.gueunoun
@haute-garonne.gouv.fr

Le préfet de la région Occitanie
préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le Maire
185 Chemin des Crêtes
31120 GOYRANS

Objet : projet de PLU arrêté de la commune de Goyrans - Avis de l'Etat

PJ : copie des avis des services.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyrans a été arrêté par délibération du conseil municipal du 19 juin 2017 et transmis le 26 juin 2017.

Suite à la consultation des services, j'émet un avis favorable au projet de PLU, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- l'enrichissement et la meilleure justification de l'évaluation du potentiel d'urbanisation en tissu constitué : cartographie et étude des dynamiques
- la présentation du bilan de mobilisation et de consommation du potentiel d'urbanisation en extension alloué par le SCOT GAT
- l'approfondissement de l'OAP « Carrerrasse » notamment concernant l'ajout d'un objectif de production de logements locatifs sociaux et le rehaussement du nombre de logements attendus pour correspondre aux densités minimales prescrites au SCOT GAT
- l'approfondissement de l'OAP « trame verte et bleue » notamment concernant la qualité écologique des aménagements résidentiels

Le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme devra être complété avant l'enquête publique suivant les remarques formulées au rapport du directeur départemental des territoires. Ce complément devra être mis à la disposition du public et du commissaire enquêteur avec le dossier de projet de PLU arrêté ainsi que les avis émis lors de la consultation des services.

Les services de la direction départementale des territoires restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et en particulier pour échanger de la prise en compte des avis et demandes formulées à l'issue de l'enquête publique.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Jean-François COLOMBET